

## **Vie des Quartiers - Centres Sociaux - Coordination Animation Globale et prestation Animation Collective Familles - Conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon**

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur** : Les maisons de quartier en gestion municipale bénéficient de l'agrément centre social et de la prestation animation collective famille depuis leur création.

Cette labellisation fait l'objet d'une convention passée avec la CAF assortie d'une participation financière.

Pour en bénéficier, les structures doivent répondre à quatre critères définis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, c'est-à-dire qu'elles doivent être :

- un équipement de quartier,
- un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle,
- un lieu d'animation de la vie sociale,
- un lieu d'interventions sociales et concertées.

**1) Pour la Maison de Quartier de Planoise**, la convention «Coordination et Animation Globale» a été prorogée jusqu'à fin 2008 pour tenir compte de sa nouvelle implantation au sein du Centre Nelson Mandela en octobre 2007.

Depuis cette date, la structure a travaillé à l'évaluation du précédent contrat 2005/2008 et s'est investie en lien avec ses partenaires, dans l'élaboration d'un nouveau projet 2009/2012 qui a été présenté au Comité d'Orientation du 9 octobre dernier.

Il est en effet fondamental que ces projets soient partagés dans une logique de réseau et de participation des habitants. Cela constitue un gage de cohérence entre tous les acteurs publics et privés, et favorise l'appropriation par le public.

Compte tenu de l'importance des chantiers mis en perspective, l'agrément est sollicité pour une période de quatre ans. De plus au regard des moyens nouveaux mobilisés par la Ville pour l'ouverture du Centre Nelson Mandela et de l'échelle du quartier, une demande pour un deuxième agrément sur ce territoire pourrait être formulée dès 2009.

**2) Les Maisons de Quartier Grette/Butte et Montrapon/Fontaine Ecu** devront, pour leur part, au cours de la saison 2008/2009 actualiser leur projet. Ce travail, comme cela a été proposé lors des Comités d'Orientation des 16 et 21 octobre dernier, sera mené avec le concours de l'ensemble des partenaires. Il s'organisera sous forme de commissions thématiques qui devront s'articuler avec la démarche d'élaboration des Projets Sociaux de Territoire programmés dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale notamment sur leur déclinaison du Volet jeunesse.

**3) Pour ce qui concerne l'Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches**, l'augmentation du budget alloué à la structure combinée à l'important travail de coordination réalisé sur le quartier Battant depuis 2007 permettent d'envisager une demande d'agrément dès 2009. L'élaboration du projet sera, dans ce cadre, menée selon les mêmes modalités que pour les maisons de quartier en gestion municipale.

D'un point de vue financier, la prestation versée par la CAF au titre de la mission Coordination - Animation Globale s'élève au maximum à 52 902 €, soit 40 % des dépenses d'Animation Globale dans une limite plafonnée en 2008 à 132 255 €. Ces recettes peuvent être complétées de 11 270 € au titre de l'Animation Collective Familles.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions (Coordination Animation globale et Prestation Animation Collective Familles) correspondantes avec la CAF de Besancon et à inscrire en recettes attendues aux chapitres :

- 74.422.7478.47032 pour la Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu,
- 74.422.7478.47033 pour la Maison de Quartier Grette/Butte,
- 74.422.7478.47034 pour la Maison de Quartier Planoise
- 74.422.7478.47004 pour l'Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 18 décembre 2008.*